



Circuit Jeune Départemental 78 J2 Benjamins / Minimes 18/19 Janvier 2025

Règlement général

1. Autorisation

Toute compétition de Badminton se déroulant sur le territoire français est soumise à l'autorisation Préalable de la FFbAD dans les conditions définies par le règlement Intérieur.

2. Généralité

- Le **Circuit Jeune Départemental 78 - J2 Benjamins / Minimes** se déroulera selon les règles de la FFbAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Le juge arbitre de la compétition désigné par le comité organisateur est : **LE DOUARON Sylvie**
- Le GEO de la compétition désignée par le comité organisateur est : **DUBOIS David**
- La compétition aura lieu le **01 et 02 Février 2025**
- La compétition se déroulera sur 1 gymnase avec 7 terrains : AVENUE DE ROUEGUE 78310 **Maurepas**
Gymnase : **Halle des Sports de la Malmédonne**

3. Comité d'organisation

Toute compétition doit être organisée sous la responsabilité d'un comité d'organisation. Le comité d'organisation est responsable vis-à-vis de la fédération du déroulement de la compétition. Il applique les règlements fédéraux et le règlement particulier de la compétition, il doit se tenir au courant auprès des instances des listes de joueurs licenciés, des joueurs sanctionnés, du classement des joueurs et de tout autre document nécessaire à l'application de ce règlement et à la bonne marche de la compétition.

Le comité s'engage à organiser des compétitions dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Les participants sont tenus de s'informer et de les respecter.

4. Arbitrage

Toute compétition, qui n'est pas promobad, est placée sous l'autorité d'un Juge Arbitre. Celui-ci :

- approuve le programme de la compétition ainsi que le planning horaire
 - décide de la vitesse des volants
 - prend toute décision finale concernant toute requête faite par un joueur ou un coach, ses décisions sont sans appel
 - peut prononcer la disqualification d'un joueur
 - décide de l'arrêt, de la suspension ou de la reprise de la compétition
-
- est responsable de la discipline sur les terrains



Toute compétition en format Promobad est placée sous l'autorité d'un GEO qui prend en charge la totalité de l'organisation de la compétition.

Les matches se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de litige, le juge arbitre se tiendra à la disposition des joueurs et pourra, soit intervenir directement, soit leur affecter un arbitre dans la mesure du possible.

5. Installations

• **La surface de jeu**

Il faut prévoir suffisamment d'espace entre les terrains pour que les joueurs ne soient pas gênés : au moins 1.25 m de libre autour du terrain et 2 m entre 2 terrains alignés dans le sens de la longueur.

• **Plafond**

La hauteur minimale dégagée de tout obstacle à partir du sol sera de préférence de 9 m.

Des aménagements (let, ...) pourront être pris par les JA et GEO (si promobad) en fonction du gymnase.

Le règlement technique de la FFbAD est consultable : FFbAD_Regle_Technique_07-2010.pdf

6. Recommandations

La température de la salle doit être maintenue au-dessus de 10°C et le système de chauffage ou d'aération doit être autant que possible silencieux, les courants d'air doivent être évités et les bouches d'aération ou de chauffage soufflant de l'air ne doivent pas se trouver à proximité des terrains, afin que la trajectoire des volants ne soit pas perturbée.

7. L'obligation du club qui reçoit :

Le club qui reçoit une compétition a des obligations :

- fournir le matériel au comité d'organisation (Comité Départemental), tables, chaises, poteaux homologués FFbAD, filets. **Petit rappel : les filets et poteaux pour les poussins doivent être réglementaires (hauteur différente).**
- organiser la buvette, les achats pour celle-ci (le club en gardera le bénéfice)
- mettre à disposition du comité des vestiaires pour les joueurs mais également un vestiaire ou une infirmerie en cas de contrôle antidopage
- Pour le bon déroulement de la compétition, il ne devra y avoir aucune autre manifestation dans la salle le week-end aux horaires de la compétition
- **prévoir une personne GEO à la table de marque pour aider le comité départemental**

Règlement des compétitions « Jeunes »

Article 1 – Conditions de participation

La participation aux compétitions jeunes du Comité Départemental 78 implique :

- L'acceptation du présent règlement et oblige tous les clubs des Yvelines à être en règle avec le Comité Départemental, en ce qui concerne notamment les licences et les droits d'affiliation, ainsi que le règlement de toutes les factures de la saison passée.
Les clubs qui n'auront pas payé la facture de la journée précédente avant la date limite d'inscription de la journée suivante ne pourront pas inscrire de joueurs.
- **l'obligation de fournir le nom et les coordonnées d'un responsable « jeunes » qui centralisera toutes les demandes.**
- **de signer le document en annexe : tout document non validé entraînera l'interdiction de participation des jeunes en compétition.**
- de fournir une fiche club remplie avec les coordonnées des responsables du club : toute fiche non remplie entraînera l'interdiction de participation de toutes les compétitions organisées par le Comité (jeunes et adultes).

Article 2 - Organisation

La Commission « Jeunes » prend en charge l'organisation de la compétition. Elle établit le calendrier et le diffuse, **communique par le biais du site internet la répartition des catégories par jour afin que les clubs puissent inscrire leurs joueurs.**

La commission se charge du tirage au sort en présence du Juge arbitre (à l'exception des compétitions promobad), de la confection du planning horaire et de l'envoi des convocations aux responsables Jeunes de chaque club.

La commission prendra en charge la tenue de la table de marque et le déroulement de la compétition, aidée du Juge arbitre (ou d'un GEO) et d'un membre du club qui reçoit la compétition (cf. article 6 du règlement général).

La Commission « Jeunes », à l'issue de la compétition, établit un classement jeunes et clubs diffusé à l'ensemble des clubs via le site internet.

Les volants seront fournis par le Comité durant toute la compétition : RSL3 pour les volants plume et Mavis 500 pour les volants plastiques. Les séries poussin(e)s se joueront avec des volants plastique. Pour toutes les autres séries et dans le tableau concerné, les joueurs avec au minimum un classement P10 joueront avec des volants plume.

Article 3 – Catégories d'âge des joueurs



Poussin(e)s (pour les meilleurs joueurs), Benjamin (es), Minime (ettes), Cadet (ettes), Juniors, Juniors filles (classement maximum P10 pour les joueurs juniors et uniquement ceux qui n'évoluent pas dans le championnat interclub sénior). Lors d'une même journée, un joueur ne pourra participer à la compétition

que dans une seule catégorie (sauf exceptionnellement pour les meilleur(e)s poussin(e)s ET sur proposition de la commission jeunes du comité 78).

Les joueurs doivent jouer dans leur catégorie d'âge.

Surclassement : un joueur peut se surclasser d'une catégorie sur demande auprès du secrétariat du Comité. Pour les trophées de doubles, un joueur peut s'inscrire librement dans la catégorie supérieure pour jouer avec un partenaire appartenant à cette catégorie.

Si les deux joueurs souhaitent se surclasser, ils doivent en faire la demande auprès du comité.

Tout joueur se surclassant sans en avoir fait la demande ne sera pas accepté sur la compétition.

Les Poussins participeront à des rencontres spécifiques sous forme de rondes suisses.

Article 4 – Inscriptions

Le tarif d'inscription est fixé à **7€** par joueur et par compétition (**10€** pour 2 tableaux lors des trophées de doubles). Afin de faciliter la gestion financière des inscriptions, une facture globale sera envoyée à la fin de chaque journée au trésorier du club.

En cas de retard de paiement supérieur à un mois à compter de la date de la facture, les joueurs ne pourront participer aux compétitions.

Toute erreur d'inscription ne sera pas remboursée après le tirage au sort.

Les inscriptions doivent être envoyées à J-9 (soit le jeudi précédent la compétition, sauf mention particulière). La date limite des inscriptions doit être respectée. Aucune inscription ne sera prise passée la date.



Article 5 – Obligation des joueurs

Tout joueur participant aux compétitions jeunes doit être obligatoirement licencié pour la saison en cours dans un club des Yvelines affilié à la FFBaD. Cette licence doit être effective la veille du tirage au sort.

Il devra avoir une raquette et une tenue conforme pour pratiquer le Badminton (tee-shirt, short, ou jupe).

Article 6 – Obligation des clubs

Tout club engageant des jeunes sur les trophées devra nommer un responsable « jeunes » ou un parent qui sera dans l'obligation d'être présent lors de la compétition, lequel devra signer la feuille de présence au début de chaque journée. Le représentant présent le jour de la compétition devra être en mesure de joindre tous les joueurs de son Club inscrits à la compétition.

En cas d'absence d'un responsable, les jeunes ne pourront pas s'inscrire à la journée suivante.

Le comité n'est pas responsable de la gestion des jeunes durant le déroulement de la compétition. Cette charge incombe aux clubs.

Article 7 – Horaires

Les horaires de début de compétition seront communiqués sur la plaquette de la compétition.

Les convocations seront envoyées avec les horaires définitifs aux responsables jeunes.

Un échancier sera affiché pendant la compétition, mais à titre indicatif. Le joueur devra être présent à l'heure de sa convocation et ne pourra sous aucun prétexte quitter le lieu de la compétition.

Tout joueur quittant le lieu de la compétition et ne se présentant pas à l'annonce de son match sera disqualifié par le juge arbitre (cf. article 12).



Article 8 – Organisation

Les dates et lieux des compétitions seront fixés en début de saison.

Ces compétitions se dérouleront de la façon suivante :

- Un tournoi Duo (joueurs sélectionnés par le comité)
- 3 plateaux minibads
- 3 compétitions réservées aux poussins (sous forme de ronde suisse)
- 3 journées pour chaque catégorie (poussins (sur sélection), benjamins, minimes, cadets, juniors). En fonction du nombre d'inscrits, chaque catégorie sera divisée en plusieurs séries pour garantir un niveau relativement homogène. En fonction de leurs résultats, les joueurs pourront changer de série selon les journées. Les séries seront établies lors du tirage au sort. Tous les joueurs d'une même catégorie joueront le même jour.
- 2 compétitions de doubles

La commission « jeunes » se réserve le droit de recourir à un autre mode de compétition si le besoin s'en fait sentir. Elle se réserve la possibilité de fusionner ou diviser des tableaux en fonction du nombre d'inscrits.

En cas d'inscriptions trop nombreuses, le comité se réserve le droit de faire certains tableaux en promobad avec des scorings différents.

Elle s'engage à en informer tous les responsables « jeunes » avant la date limite d'inscription à la compétition.

Les joueurs classés P10 et au-delà joueront en plume. Les joueurs classés NC, P12 et P11 joueront en plastique.

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points. Le temps de repos minimum entre deux matches sera de 20 minutes. Les joueurs disposeront de 5 minutes pour rejoindre le terrain entre l'appel de leur nom et le début de leur match.

POUR TOUTE DEROGATION, S'ADRESSER AU SECRETARIAT QUI TRANSMETTRA A LA COMMISSION « JEUNES ».



Article 9 – Classement

A la fin de la compétition, un classement par point est attribué à chaque joueur et à chaque club. Il sera utilisé pour la répartition dans les séries pour les compétitions à venir.

Les résultats des joueurs compteront pour le classement national. Le meilleur club sera récompensé en fin de saison.

Article 10 – Sanctions

Forfaits

En cas de forfait après le tirage au sort, le joueur devra prévenir le responsable de son club et il **devra envoyer un justificatif à la Ligue (maximum 5 jours après la date du tournoi) et une copie à la commission « jeunes » du Comité Départemental 78** (s'adresser au secrétariat du comité).

Tout joueur qui ne justifiera pas de son absence se verra sanctionné d'une suspension de 2 mois et en cas de récidive, de 6 mois.

Pour un forfait non annoncé avant le début de la compétition, une pénalité de 50 points sera attribuée au joueur qui sera suspendu suivant le règlement fédéral s'il ne fournit pas de justificatif dans les délais (voir ci-dessus).

Tout joueur quittant la compétition avant la fin de ses matchs sera sanctionné de 50 points et sera suspendu suivant le règlement fédéral.

Le juge arbitre pourra déclarer un forfait en cas de retard (voir règlement Général des Compétitions).

Tenue

Une tenue correcte est exigée, que ce soit sur le terrain ou en dehors du terrain.

Tout joueur n'ayant pas de tenue correcte (short ou jupe et tee-shirt) se verra sanctionné par la commission « jeunes » ; 20 points seront retirés au joueur sur son classement par points du challenge. En cas de récidive, le joueur pourra être exclu de la compétition.

Le responsable de la compétition pourra, à son appréciation, interdire au joueur de participer à son match dans une tenue non conforme au règlement.



COMITÉ
DÉPARTEMENTAL
DES YVELINES DE
BADMINTON



Badminton78.fr

Maison des sports
3 allée Guy Boniface
78990 Elancourt

Coupon Réponse

Je soussigné

Je soussigné

Président du Club de

Responsable « Jeunes » du Club de

Coordonnées

Certifie avoir pris connaissance du règlement des Trophées « jeunes » du Comité départemental des Yvelines de badminton et s'engagent à respecter et faire respecter ledit règlement durant la saison 2024/2025.

Date :

Signature :

Signature :